

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

5 MARS 1956

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 5

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Décisions

Décision N° 9-56 du 29 février 1956 fixant le prix de péréquation pour la ferraille importée pour les mois de novembre et décembre 1955 et pour le mois de janvier 1956 25/56

Informations

Lettre adressée le 1^{er} mars 1956 par la Haute Autorité au Gouvernement de la République française relative au maintien des subventions pour les fines destinées aux usines d'agglomération non minières 26/56

ASSEMBLÉE COMMUNE

Informations

Deuxième session extraordinaire pour l'exercice 1955-1956. — Ordre du jour de la séance publique du mardi 13 mars 1956, à Bruxelles 27/56

ÉTATS PRÉVISIONNELS DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

Décision N° 17-56 de la Commission des Présidents, prévue à l'article 78, paragraphe 3 du Traité, arrêtant l'état prévisionnel supplémentaire des dépenses administratives de la Haute Autorité pour le quatrième exercice financier 1955-56 28/56

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

EDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

Périodiques

Prix
F. B. F. F.

Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —	90,—	630,—
Abonnement pour 1956 (6 numéros)	450,—	3.150,—

Brochures

*Nos de
référence*

10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140,—
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140,—
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100,—
1042	Recueil Statistique de la Communauté 1953	60,—	420,—
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300,—
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125,—
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280,—
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les industries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315,—
1523	Exposé sur la situation de la Communauté présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune (novembre 1954) (*)	30,—	210,—
1539	Accord concernant les relations entre la Communauté et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et documents annexes (*)	10,—	70,—
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40,—	280,—
1603	Allocution de M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session ordinaire, mai 1955 à Strasbourg	6,—	40,—
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90,—	630,—
1366	Mémento de Statistiques 1954	30,—	210,—
1585	Mémento de Statistiques 1955	30,—	210,—
1626	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955 à Strasbourg	6,—	40,—
1577	Répertoire des produits sidérurgiques et des entreprises du marché commun de l'acier	60,—	420,—
1661	Allocution de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune, Session extraordinaire novembre 1955 à Strasbourg	10,—	70,—
1663	Déclarations de M. Fr. Etzel, vice-président de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune; Session extraordinaire novembre 1955, à Strasbourg	15,—	100,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

HAUTE AUTORITÉ

DÉCISIONS

DÉCISION N° 9-56

du 29 février 1956

fixant le prix de péréquation pour la ferraille importée pour les mois de novembre et décembre 1955 et pour le mois de janvier 1956

LA HAUTE AUTORITÉ,

Vu la décision N° 14-55 du 26 mars 1955 instituant un mécanisme financier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun (*Journal Officiel de la Communauté* du 30 mars 1955, p. 685) et notamment son article 9, alinéa 2,

Vu la lettre en date du 16 décembre 1955 par laquelle l'Office Commun des Consommateurs de Ferraille a demandé à la Haute Autorité de prendre une décision au titre de l'article 9, alinéa 2 susdit, portant sur la fixation du prix de péréquation à appliquer pour les mois de novembre et décembre 1955 ainsi que pour le mois de janvier 1956,

Considérant qu'à défaut d'une délibération unanime du Conseil de l'Office Commun des Consommateurs de Ferraille, la décision est prise par la Haute Autorité,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir la charge de péréquation au niveau le plus bas compatible avec le but recherché par la Caisse de Péréquation des Ferrailles Importées et de maintenir dans des limites raisonnables l'équilibre des prix sur le marché commun,

Considérant que le prix de péréquation pour les mois de novembre et décembre 1955 et janvier 1956 doit être fixé en fonction d'une

juste appréciation des conditions constatées sur le marché commun de la ferraille pendant les mois considérés,

DECIDE:

Article unique

Pour les mois de novembre et décembre 1955 ainsi que pour le mois de janvier 1956, le prix de péréquation, applicable à la ferraille d'importation rendue sur bateau dans les ports d'arrivée, est calculé sur la base du prix moyen pondéré rendu hors taxes constaté en Italie pendant chacun des mois considérés, diminué:

- a) de 5,50 unités de compte de l'Union Européenne des Paiements pour l'Italie,
- b) de 7,50 unités de compte de l'Union Européenne des Paiements pour les autres régions de la Communauté.

La présente décision a été délibérée et adoptée par la Haute Autorité au cours de sa séance du 29 février 1956.

Par la Haute Autorité

Le Président

René MAYER

INFORMATIONS

Lettre adressée le 1^{er} mars 1956 par la Haute Autorité au Gouvernement de la République française relative au maintien des subventions pour les fines destinées aux usines d'agglomération non minières

Monsieur le Président,

Par lettre N° CA/49 du 12 janvier 1956 vous avez porté à la connaissance de la Haute Autorité la nécessité pour les usines d'agglomération non minières de faire face d'une part aux hausses des charbons anglais importés et d'autre part de procéder à des importations de tonnages supplémentaires de fines américaines. Vous avez demandé à la Haute Autorité de bien vouloir procéder à la révision du plafond de la subvention prévu par la décision N° 19-55 du 5 mai 1955.

Il paraît indispensable de rappeler que les subventions étant expressément interdites par l'article 4 c) du Traité, elles devront disparaître intégralement à la fin de la période transitoire. La Haute Autorité a poursuivi à cette fin une politique de réduction progressive de façon à éviter les répercussions d'une suppression brutale.

Elle se proposait de poursuivre cette politique pour la nouvelle année charbonnière. Toutefois, elle entend tenir compte des circonstances évoquées par le Gouvernement français et surtout de l'incidence que pourrait avoir sur le plan social en France un relèvement trop brusque des prix des boulets. C'est pourquoi elle

a décidé, conformément aux dispositions du § 11 de la Convention relative aux dispositions transitoires, d'autoriser le Gouvernement français à maintenir les subventions pour les fines destinées aux usines d'agglomération non minières, étant entendu que le montant global ne doit pas dépasser celui prévu par la décision susvisée. En conséquence, la Haute Autorité a décidé de maintenir le maximum de la subvention globale, fixé à 1,8 milliard pour l'année charbonnière 1955/1956, au même montant pour l'année charbonnière 1956/1957.

En donnant son accord au maintien des subventions, la Haute Autorité insiste auprès du Gouvernement français pour qu'il accomplisse tous les efforts possibles afin d'en diminuer le montant.

La Haute Autorité demande au Gouvernement français de continuer à l'informer trimestriellement du montant des versements effectués.

La Haute Autorité se réserve le droit de revenir sur les dispositions précédentes en cas de changement important dans les conditions générales de concurrence sur le marché commun.

Veuillez agréer, etc. . . .

ASSEMBLÉE COMMUNE

INFORMATIONS

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR L'EXERCICE 1955-1956

Séance publique du mardi 13 mars 1956,
à 15 h.
au Sénat de Belgique,
Bruxelles

Ordre du jour

M. le Président Pella a l'intention de proposer au Comité des Présidents, convoqué pour le mardi 13 mars dans la matinée, l'inscription à l'ordre du jour de:

- a) la discussion d'un Rapport établi par M. van der Goes van Naters et présenté à l'Assemblée avec l'accord du Groupe de Travail, sur le développement de l'intégration économique de l'Europe;
- b) la discussion d'un Rapport établi par M. P. Wigny et présenté à l'Assemblée avec l'accord du Groupe de Travail sur le problème européen de l'énergie;
- c) la discussion du Rapport établi par M. N. Margue au nom de la Commission de la Comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'État prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956-1957.

Il est à prévoir en outre que M. Gillon, Président du Sénat de Belgique, prononcera le 13 mars 1956, avant l'ouverture de la première séance, une allocution de bienvenue.

D'autre part, M. P. H. Spaak, Ministre des Affaires Étrangères de Belgique, en sa qualité de Président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, a été invité par le Président à faire devant l'Assemblée un exposé général introductif.

Luxembourg, le 18 février 1956.

ÉTATS PRÉVISIONNELS
DES
DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ
EXERCICE FINANCIER 1955-1956

(Les états prévisionnels sont établis en francs belges)

DÉCISION N° 17-56

**de la Commission des Présidents prévue à l'article 78, § 3 du Traité
arrêtant l'état prévisionnel supplémentaire des dépenses administra-
tives de la Haute Autorité pour le quatrième exercice financier 1955-56**

Les Présidents des quatre Institutions de la Communauté,

Vu l'article 78, Paragraphes 5 et 3 du Traité

DECIDENT:

d'arrêter à Fb 19.850.000,— le montant de l'état prévisionnel supplémentaire des dépenses administratives de la Haute Autorité pour l'exercice 1955-1956 couvrant la période du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956, ce montant se décomposant comme suit:

Fb 11.400.000,— de dépenses ordinaires

Fb 8.450.000,— de dépenses extraordinaires.

La présente décision a été délibérée et adoptée par la Commission à Luxembourg, le 28 janvier 1956.

Le Président de la Commission

Massimo PILOTTI

Président de la Cour de Justice

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE

	Périodiques	Prix	
		F B	F. F
Nos de référence	Bulletin trimestriel de Bibliographie	20,—	140,—
	Abonnement pour l'année 1956	65,—	450,—
	Informations mensuelles sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier et sur l'intégration européenne	15,—	100,—
	Abonnement pour l'année 1956 (12 numéros)	150,—	1050,—
Brochures			
212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)	65,—	450,—
1033	Idem: Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2)	9,—	65,—
1074	Idem: Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)	4,—	30,—
1134	Idem: Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4)	70,—	490,—
1273	Idem: Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)	50,—	350,—
1450	Idem: Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6)	120,—	840,—
1533	Idem: Session extraordinaire du 29 novembre au 2 dé- cembre 1954 (N° 7)	60,—	420,—
1617	Idem: Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8)	22,—	150,—
1622	Idem: Session ordinaire du 10 au 14 mai et du 22 au 24 juin 1955 (N° 9)	120,—	840,—
1153	Premier Rapport annuel (septembre 1952 - septembre 1953) Réunion jointe des Membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des Membres de l'Assemblée Com- mune. Compte rendu in extenso (*)	43,—	300,—
1129	Séance du 22 juin 1953	30,—	200,—
1458	Séance du 20 mai 1954	22,—	150,—
1525	Règlement de l'Assemblée Commune	30,—	210,—
8401	Bibliographie Analytique du Plan Schuman et de la CECA	40,—	280,—
8402	Catalogue Analytique du Fonds de la CECA	70,—	500,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

PUBLICATIONS

réalisées pour l'Assemblée Ad Hoc

1001	Compte rendu in extenso de la Séance d'ouverture du 15 septembre 1952, de la Séance du 7-10 janvier 1953, de la Séance du 6-10 mars 1953	120,—	840,—
15	Rapport de la Commission Constitutionnelle (20 déc. 1952)	60,—	420,—
1078	Projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne	30,—	210,—

Ces ouvrages sont imprimés en cinq langues (français, allemand, anglais, italien et néerlandais)

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1